

ÉLECTIONS TPE 2024

PETITES ECOLES

DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024.

JE VOTE
CGT !



Les élections TPE (Très Petite Entreprise) permettent aux salarié·es de pouvoir **choisir à quel syndicat elles et ils veulent donner du poids** dans les négociations salariales.

**13 000 SALARIÉ·ES
APPELÉ·ES À VOTER !**



C'est particulièrement important dans la branche enseignement privé parce que nous sommes nombreux·es dans les TPE, 15%, et nous n'avons souvent que les **négociations nationales** pour espérer des **améliorations**.



Dans les petites écoles, nous sommes **multitâches** : surveillance, ménage, cuisine, secrétariat, entretien. Et tout cela au **bon vouloir** de l'école... Nous sommes aussi chaque jour à devoir **gérer seul·es** beaucoup trop d'enfants, sans que l'on puisse s'appuyer sur des règles d'encadrement. Enfin il n'est pas rare qu'on nous **sollicite** un soir, un WE, au milieu des vacances scolaires...

QUELQUES CHIFFRES...

Dans les écoles primaires nous sommes ...

- À **94% des femmes**, contre 66% dans les collèges et lycées.
- À **73% à temps partiel**, contre 61% dans les collèges et lycées.
- À **77% dans la plus petite strate**, contre 18% dans les collèges et lycées.
- À **56% au minimum de notre strate**, contre 23% dans les collèges et lycées.



ÉLECTIONS TPE 2024

PETITES ECOLES

DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024.

JE VOTE
CGT !



Les élections TPE (Très Petite Entreprise) permettent aux salarié·es de pouvoir **choisir à quel syndicat elles et ils veulent donner du poids** dans les négociations salariales.

**13 000 SALARIÉ·ES
APPELÉ·ES À VOTER !**



C'est particulièrement important dans la branche enseignement privé parce que nous sommes nombreux·es dans les TPE, 15%, et nous n'avons souvent que les **négociations nationales** pour espérer des **améliorations**.



Dans les petites écoles, nous sommes **multitâches** : surveillance, ménage, cuisine, secrétariat, entretien. Et tout cela au **bon vouloir** de l'école... Nous sommes aussi chaque jour à devoir **gérer seul·es** beaucoup trop d'enfants, sans que l'on puisse s'appuyer sur des règles d'encadrement. Enfin il n'est pas rare qu'on nous **sollicite** un soir, un WE, au milieu des vacances scolaires...

QUELQUES CHIFFRES...

Dans les écoles primaires nous sommes ...

- À **94% des femmes**, contre 66% dans les collèges et lycées.
- À **73% à temps partiel**, contre 61% dans les collèges et lycées.
- À **77% dans la plus petite strate**, contre 18% dans les collèges et lycées.
- À **56% au minimum de notre strate**, contre 23% dans les collèges et lycées.





NOS REVENDICATIONS :

- Pas de salaires inférieurs à **2000€ brut** pour un temps plein.
- Pas de temps partiel inférieur à **24 h sur 35 h**.
- Au moins **1000€ brut en plus** au bout de 30 ans d'ancienneté.
- **Encadrement** de nos tâches dans le contrat de travail.
- **24 élèves** maximum par adulte pendant les temps périscolaires.



COMMENT VOTER ?

En novembre quelques jours avant l'ouverture du vote, vous recevrez par courrier **vos** **identifiant** de vote et **vos** **code confidentiel** pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de **vote** si vous préférez voter par courrier.



EN LIGNE

- Rendez-vous sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr
- Cliquez sur le bouton « **Voter** »
- Authentifiez-vous avec votre **identifiant** et votre **code confidentiel**.
- Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour **valider votre vote**.
- Quelques clics et le tour est joué !



PAR COURRIER

- Détachez le bulletin de vote du courrier .
- À l'aide d'un stylo noir, noircissez la **case correspondant au syndicat CGT**.
- **Insérer votre bulletin** dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier .

Postez-la – c'est gratuit !



NOS REVENDICATIONS :

- Pas de salaires inférieurs à **2000€ brut** pour un temps plein.
- Pas de temps partiel inférieur à **24 h sur 35 h**.
- Au moins **1000€ brut en plus** au bout de 30 ans d'ancienneté.
- **Encadrement** de nos tâches dans le contrat de travail.
- **24 élèves** maximum par adulte pendant les temps périscolaires.



COMMENT VOTER ?

En novembre quelques jours avant l'ouverture du vote, vous recevrez par courrier **vos** **identifiant** de vote et **vos** **code confidentiel** pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de **vote** si vous préférez voter par courrier.



EN LIGNE

- Rendez-vous sur le site : election-tpe.travail.gouv.fr
- Cliquez sur le bouton « **Voter** »
- Authentifiez-vous avec votre **identifiant** et votre **code confidentiel**.
- Une fois votre choix fait, suivez les instructions pour **valider votre vote**.
- Quelques clics et le tour est joué !



PAR COURRIER

- Détachez le bulletin de vote du courrier .
- À l'aide d'un stylo noir, noircissez la **case correspondant au syndicat CGT**.
- **Insérer votre bulletin** dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier .

Postez-la – c'est gratuit !



tpe2024@cgt-ep.org

Du 25 novembre au 9 décembre,
votez, faites voter
tous·tes vos collègues pour **la cgt** :
un syndicat offensif et exigeant !

Notre dossier complet ici :



www.cgt-ep.org



tpe2024@cgt-ep.org

Du 25 novembre au 9 décembre,
votez, faites voter
tous·tes vos collègues pour **la cgt** :
un syndicat offensif et exigeant !

Notre dossier complet ici :



www.cgt-ep.org

